



P 4-6 Pour les fêtes,
soutenons
nos commerces !

Consultation publique

L'action d'ACCM

Bailleurs sociaux



P 7



P 8



P 9



Nicaya Conseil, spécialisé dans le domaine de la participation citoyenne, animera la concertation publique autour du contournement autoroutier.

Sommaire

Services

Numéros utiles :

- Mairie04 90 47 17 29
- Bureau d'Information
- Touristique04 90 47 98 40
- Maison des Associations .. 04 90 47 81 27
- Maison du Citoyen04 90 47 95 68
- Espace Emploi 04 90 47 38 81
- CCAS04 90 47 00 17
- Médiathèque04 90 47 27 49
- Espace Multimédia04 90 47 95 56
- MCN04 90 55 12 56
- Maison de la Crau04 90 47 02 01
- CDC04 90 47 06 80
- CSO 04 86 52 03 30
- Pôle Jeunesse04 90 47 95 55
- Radio Soleil FM..... 04 90 47 15 26
- Police Municipale.....04 90 47 95 52
- Gendarmerie04 90 47 25 11
- Centre de Secours 18 ou 15
ou 04 90 54 54 90

Médecin de garde15
(ou la Maison médicale d'Arles, située à l'entrée des urgences de l'hôpital, les samedis de 12h à 24h et les dimanches et jours fériés de 8h à 24h)

Dentiste de garde0 892 566 766
(dimanches et jours fériés - 0,40 €/min)

Vétérinaire de garde ...04 90 47 35 34
ou 06 43 73 71 75 (7j/7 - 24h/24)

Pharmacies de garde

Du 27 novembre au 4 décembre :
Pharmacie Gombert,
ZA du Salat (centre commercial)

Du 4 au 11 décembre :
Pharmacie Nicolau-Sabadie,
rue Faraman

Du 11 au 18 décembre :
Pharmacie des Manades,
66 avenue de la République

Du 18 au 24 décembre (14h) :
Pharmacie des Alpilles,
10 avenue des Alpilles

Du 24 au 31 décembre (14h) :
Pharmacie Gombert,
ZA du Salat (centre commercial)

10 Portrait

Christian Icard



14 Retour en images

15 Agenda



Une sortie en Crau est organisée le samedi 19 décembre

A l'heure où nous écrivons ce numéro, les mesures gouvernementales qui s'appliqueront à compter du 1^{er} décembre ne sont pas encore connues. Les informations relatives à la crise sanitaire, présentées dans ces pages, pourraient ainsi ne plus être d'actualité au moment où vous recevrez ce journal. Pour rester informés, n'hésitez pas à consulter les publications régulièrement mises en ligne sur le site Internet et la page Facebook de la ville et à écouter la radio Soleil Fm (voir page 16). Par ailleurs, si vous n'avez pas accès aux réseaux, il est encore possible de vous faire connaître via le coupon-réponse de la page 6.

4 à 7 C'est d'actu

Covid-19 : informations pratiques autour du confinement en vigueur et soutien à l'activité locale

Le projet de contournement autoroutier relancé, la consultation publique sur le sujet est ouverte

8 à 9 Zoom sur

ACCM : développement et soutien à l'économie du territoire

Retour sur la dernière cellule de veille des bailleurs sociaux

Aménagements au Foiraill

édito

Respecter les règles est un devoir

Nous arrivons au terme d'une année 2020 particulière et compliquée pour tous. Une situation inédite pendant laquelle la Municipalité œuvre pour concilier au mieux la préservation de notre économie locale et le besoin de vie sociale des habitants, tout en protégeant leur santé.

C'est à nos générations qu'il revient d'affronter le coronavirus comme le changement climatique et les événements qui y sont liés. Nous sommes entrés dans l'ère des urgences. Une épidémie, une catastrophe naturelle, un acte terroriste peuvent subitement nous faire perdre énormément.

Sur le plan sanitaire, notre pays est entré dans un monde parallèle où le virus a pris toute la place, devenant la préoccupation de tous.

Au regard de nos moyens et de nos compétences, la Municipalité a mis en œuvre tout ce qu'il était possible de faire, dans le respect du cadre légal. Même si tout paraît difficile, voire insurmontable, même si certaines décisions gouvernementales semblent parfois contradictoires ou incohérentes, nous sommes tenus de montrer l'exemple. Il est de notre devoir de faire preuve d'unité et de sens des responsabilités.

Aucun des problèmes majeurs auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ne pourra être résolu à l'échelle d'une ville, d'une région ni même d'un pays. Les problèmes globaux réclament des solutions globales. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un système de santé publique solide, d'institutions scientifiques sur lesquelles nous puissions compter, de citoyens correctement informés et d'une coopération internationale. Chacun à son niveau doit aussi faire sa part, car il faut avancer ensemble, pour le bien commun.

Ne disposant pas des connaissances scientifiques nécessaires, n'étant pas en mesure de démêler le vrai du faux dans toutes les informations qui circulent sur les réseaux, nous avons le devoir de suivre les mesures gouvernementales, notamment destinées à protéger la population et à soulager les hôpitaux et les professionnels de santé. Les indicateurs semblent d'ailleurs indiquer une amélioration.

Nous pensons aux familles touchées par cette maladie et par d'autres, celles qui ont perdu des proches. Nous leur souhaitons beaucoup de courage et leur témoignons notre compassion.

La distanciation sociale a imposé un nouveau rapport aux autres, certaines décisions prises par le Gouvernement n'ont peut-être pas toujours été les meilleures, des éléments restent flous, mais l'heure du bilan viendra.

En attendant, il faut rester optimistes. Nous possédons le talent et les ressources pour continuer à vivre en bonne intelligence et nous relever plus forts. La solidarité est l'une de nos belles valeurs, et je ne doute pas que les Saint-Martinois qui le peuvent réserveront par exemple leurs repas de fêtes et leurs achats de fin d'année chez nos restaurateurs et commerces locaux. Le marché de Noël ne pouvant avoir lieu, nous allons illuminer la commune et créer une ambiance chaleureuse sur la place de la mairie afin d'offrir un peu de rêve aux enfants et aux adultes, en espérant réchauffer les cœurs. Nous ne pouvons pas nous rencontrer comme nous le souhaiterions, mais nos pensées sont toujours avec vous.

Au moment où j'écris, nous n'avons pas encore les consignes pour les fêtes. Espérons que la "magie de Noël" permettra aux familles de se réunir et d'être heureuses, dans le respect des gestes barrières pour protéger nos êtres chers.

En attendant l'année 2021, qui sera je l'espère porteuse d'espoir, je vous souhaite, chères Saint-Martinoises et chers Saint-Martinois, de passer de très belles fêtes avec vos familles. Prenez soin de vous et de vos proches !



/// Au regard de nos moyens et de nos compétences, la Municipalité a mis en place tout ce qu'il était possible de faire, dans le respect du cadre légal ///

Lexcellent

Marie-Rose LEXCELLENT
Maire de Saint-Martin de Crau



MENSUEL D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU - www.saintmartindecrau.fr

Date de dépôt légal : 26/01/2011 - N° ISSN : 1636-1652

Editeur, directeur de la publication et de la rédaction : Marie-Rose LEXCELLENT

Rédaction : Vardial Heilmann, Delphine Munier et Aurélie Faure / Tél. 04 90 47 98 42

communication@stmartindecrau.fr

Maquette : Thierry Sancho - Photos : Jacques Bourmon - Nicaya Conseil - Egis - Adobe Stock Photos et service Communication

Impression : Imprimerie Caractère, 57 montée de Saint-Menet, ZI Delta Industrie, 13011 Marseille

Distribution : association ACTUS - Tirage 7 100 ex.

S'adapter et agir face à une crise sanitaire qui perdure

Début novembre, lors d'une réunion de crise réunissant Mme le Maire et ses adjoints, le président du groupe de l'opposition, la Directrice Générale des Services ainsi que la Directrice de Cabinet.

Face à une situation épidémiologique dégradée, un second confinement est entré en vigueur fin octobre. Les mesures évoluent au fil des jours, souvent de manière contradictoire. Malgré cette situation très particulière, la Municipalité œuvre pour assurer au mieux ses missions, dans le respect des directives et des consignes sanitaires. Plutôt que de présenter l'ensemble des aspects de la gestion de crise, comme dans notre numéro de l'été, nous ne reviendrons ici que

sur les informations et sujets qui nécessitent un éclairage au regard de la situation locale. Attention, au moment de la distribution de ce numéro, les éléments présentés dans ces pages ne seront peut-être plus d'actualité, il est donc important de rester informés (voir pages 6 et 16).

La décision gouvernementale d'un reconfinement bouleverse à nouveau le quotidien : certains commerces sont fermés, les sorties sont limitées et soumises à autorisation, la vie associa-

tive et les manifestations locales sont en sommeil... On doit s'habituer au port du masque, rendu obligatoire sur l'ensemble de l'espace public et sur le lieu de travail. Pour les enfants de plus de 6 ans, il doit désormais être porté à l'école et au centre aéré.

De leur côté, les élus, les responsables de service et l'ensemble des agents s'engagent pour apporter le meilleur accompagnement possible au vu des circonstances.

Plan de continuité des services (PCA)

Depuis le début de la crise sanitaire, la Commune s'est mobilisée pour organiser l'ouverture des structures et poursuivre ses missions de service public, en mettant tout en œuvre pour assurer la protection de ses agents et de la population. Ce mode de fonctionnement est inscrit dans un PCA, dont une 3^e version est actuellement en vigueur.

Concernant le travail visant à réduire le risque de contamination, les habitudes et réflexes adoptés dès le premier confinement sont toujours d'actualité (distanciation, port du masque et autres gestes barrières).

En revanche, ce 3^e PCA s'est avéré plus compliqué à mettre en œuvre sur le plan de la gestion des effectifs. En effet, à la différence du 1^{er} confinement, il a fallu organiser et redéployer les missions de tous les agents de la collectivité en télétravail et/ou en présentiel, sauf ceux vulnérables, malgré de nombreux services fermés (voir encadré sur la gestion de crise).

Pour ce qui relève des aspects pratiques, voici les informations à retenir concernant l'accueil des usagers (arrêtées à la date du 17 novembre 2020).

Services restant opérationnels (liste non exhaustive)

- L'accueil de la mairie, joignable au 04 90 47 17 29
- Le service État Civil pour les démarches administratives (fermeture les samedis)
- La Maison du Citoyen. Le mercredi, l'accueil se fait uniquement par téléphone
- La Police Municipale, dont l'activité a été renforcée avec la présence d'une équipe le dimanche, principalement pour répondre à des objectifs de prévention et au renforcement du Plan Vigipirate
- L'Espace Emploi
- Les Services Techniques de la ville
- Le CCAS (voir ci-après)
- Le CSO, en particulier les structures multi-accueil "Les Lutins" et "Les Petits Pas" ainsi que le centre de loisirs de la Baisse de Raillon.
- Les établissements scolaires (voir ci-après)
- Le service des Pompes funèbres
- La déchèterie ACCM

Concernant la situation épidémiologique, elle évolue constamment. Martine Amselem fait régulièrement un point de situation dans les chroniques santé de Soleil Fm. Pensez à écouter votre radio locale sur le 96.3 !

Structures fermées au public

- La Maison des Associations (mais accueil téléphonique maintenu)
- Le Bureau d'Information Touristique (mais accueil téléphonique maintenu)
- La Médiathèque (mais mise en place d'un drive)
- Le restaurant César Bernaudon
- Le Centre de Développement Culturel (mais contact possible par mail à info@cdc-smc.fr) et le cinéma Le Galet
- L'Espace Multimédia (mais contact par mail et formations à distance possibles)
- La Maison de la Chasse et de la Nature
- La Maison de la Crau

Marchés hebdomadaires

- Le marché des producteurs locaux est maintenu les lundis sous la Grande Halle
- Le marché du vendredi est maintenu, uniquement pour les stands alimentaires des forains titulaires d'un emplacement.

Accompagnement des séniors par le CCAS

- Accueil téléphonique renforcé au 04 90 47 00 17 (à utiliser en priorité)
- Réactivation du dispositif d'accompagnement des personnes fragiles et vulnérables. Celles souhaitant être contactées régulièrement par le CCAS peuvent se rapprocher de la structure pour s'inscrire sur le registre dédié.
- Mise en place d'un service de livraison de courses à domicile, sous conditions, pour les bénéficiaires du restaurant César Bernaudon et du maintien à domicile.
- Fermeture au public du service Logement. L'instruction des dossiers se fait uniquement par mail et téléphone

Vie scolaire

- L'accueil du matin et le périscolaire du soir sont maintenus
- La restauration scolaire est maintenue avec jusqu'à 3 services mis en place dans certaines cantines afin de limiter le brassage des élèves
- Un système d'avoir est proposé aux parents ayant déjà réservé et payé des repas mais qui ne souhaitent pas mettre leur(s) enfant(s) à la cantine durant cette période de confinement. Il suffit pour cela de contacter le service des Affaires Scolaires par mail ou via le Portail Famille.
- Un courrier précisant le protocole sanitaire a été rédigé à l'attention des parents

Manifestations

- Annulation du marché de Noël, initialement prévu à la mi-décembre, et de l'ensemble des animations qui y sont rattachées (patinoire, feu d'artifice...)
- L'agenda donné en page 15 est sous réserve de nouvelles directives gouvernementales
- Pour les spectacles du CDC qui sont annulés, pensez à respecter les délais et démarches pour les remboursements (voir page 11).

Gestion de crise : s'adapter sans visibilité

Depuis le début de cette crise sanitaire, les collectivités doivent s'adapter à des mesures et décisions gouvernementales qui ne cessent d'évoluer et pour lesquelles elles n'ont aucune visibilité. Très souvent, les décrets doivent être appliqués dans les jours, voire les heures qui suivent leur parution, pour une durée indéterminée. Il faut alors organiser la vie de la commune et déployer, au plus vite, un ensemble de moyens humains, matériels et financiers en opérant des choix. A Saint-Martin de Crau, la priorité a été donnée au respect des protocoles sanitaires, en particulier dans les établissements scolaires, au soutien à l'activité locale, à l'accompagnement des personnes vulnérables ou encore aux opérations de prévention et de sécurité avec le renforcement du plan Vigipirate. Les équipes de direction et les élus se réunissent régulièrement pour faire le point sur les mesures prises, à prendre ou à ajuster ainsi que sur les moyens de les mettre en œuvre.

Le volet ressources humaines est également important avec le redéploiement du personnel vers les missions prioritaires, la mise en place du télétravail, la protection des agents vulnérables, la gestion des cas contacts et des absences liées à l'épidémie, la désinfection régulière des locaux et des structures...

Par ailleurs, pour intégrer le nouveau protocole sanitaire des écoles, il était nécessaire de multiplier les services de restauration scolaire durant le temps méridien. Pour cela, il a fallu mobiliser un certain nombre d'agents autour de ces missions, avec des contraintes très fortes en termes de gestion des effectifs.

Autant d'éléments, pas forcément visibles pour les administrés, mais qui sont essentiels pour préserver la santé du plus grand nombre, dans le respect des directives nationales.



Une application pour soutenir l'activité

Dans l'attente de nouvelles directives, l'activité de certains restaurants et commerces est conditionnée à la mise en place d'un système de "click and collect". Consciente que créer une plateforme ou une vitrine numérique n'est pas toujours simple, la Municipalité a souhaité les aider en mettant à leur disposition un outil simple et intuitif.

Pour cela, un partenariat a été mis en place avec l'association des commerçants Arles Shopping et la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, afin de permettre aux commerçants de Saint Martin de Crau de bénéficier gratuitement, pour les fêtes de fin d'année, de l'application "Shop in Arles".

En quelques clics, ils peuvent ainsi donner davantage de visibilité à leurs enseignes avant les fêtes. En plus de leurs coordonnées, horaires et autres informations utiles, ils ont la possibilité d'ajouter jusqu'à 10 photos de leurs articles ou produits. Une initiative qui permet aux Saint-Martinois qui le souhaitent de consommer local et solidaire. En cette période cruciale de fin d'année, il est en effet important de soutenir l'activité et les acteurs de proximité.

A retenir

- L'application est gratuite, elle est téléchargeable sur les appareils Apple et Android.
- Site Internet : www.shopinaries.fr
- Afin de faciliter les activités de livraison et de retrait de commandes, un arrêté municipal autorise l'occupation des trottoirs du domaine public situés devant les établissements dont l'ouverture est soumise à condition (ERP des catégories M et N). Cette autorisation est valable pour la durée des mesures prises par le décret du 29 octobre 2020.
- Pour les usagers n'étant pas à l'aise avec l'outil informatique, un accompagnement est possible auprès de la CCI ou d'ACCM (04 90 49 47 52).



Fonds de relance ACCM

Lors du premier confinement, un dispositif intercommunal d'aide directe aux entreprises avait été mis en place, avec une participation totale de 200 000 € (120 000 € de la Commune et 80 000 € d'ACCM). Les dossiers ont été traités et les aides nominatives de 1 500 € ont été versées. Sur l'enveloppe initiale, des fonds restent encore disponibles. Une seconde campagne est en réflexion selon des critères différents, à définir, afin de pouvoir en faire bénéficier des activités qui n'étaient pas éligibles jusque-là.

Pour rester informés

Si vous n'avez pas accès aux nouvelles technologies, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Municipalité. En cas de besoin, vous pourrez être informé par le biais d'un courrier. Cela a été le cas début novembre, à la suite de l'annonce du reconfinement décidé après l'impression du journal.

Notez-le ! Si vous vous êtes déjà inscrit en juin, il n'est pas nécessaire de renouveler la procédure.

Inscription des personnes n'ayant pas accès aux réseaux - *Coupon à retourner à l'accueil de la mairie*

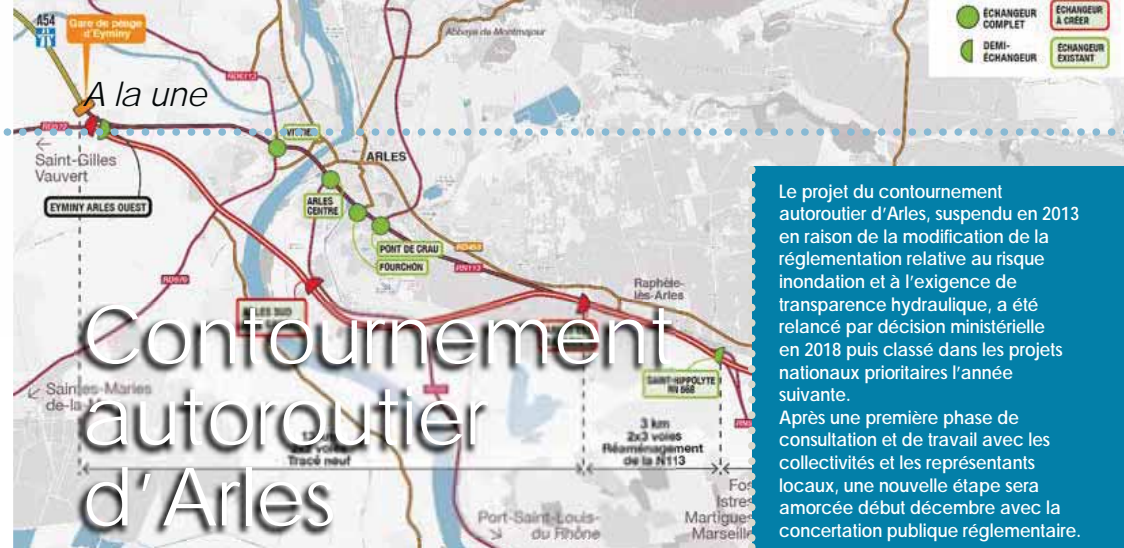
Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe : Portable : Courriel :

Déclare ne pas avoir accès aux réseaux et accepte de figurer dans le listing dédié

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, il suffit d'en informer la Mairie.



Confournement autoroutier d'Arles

A la suite des travaux du Conseil d'Orientation des Infrastructures, le projet de contournement autoroutier d'Arles a été retenu dans la Loi d'Orientation des Mobilités, promulguée en décembre 2019, comme projet national prioritaire. Dès lors, la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA), maître d'ouvrage, s'est chargée de réactiver les études et procédures afin que le projet aboutisse à l'horizon 2028.

On estime à 76 000 le nombre de véhicules qui empruntent quotidiennement la RN 113 actuelle. Celle-ci rencontre donc des difficultés en termes de circulation, avec des bouchons de plus en plus fréquents, une dégradation de la qualité de vie pour les riverains et des niveaux de services pour les usagers de l'infrastructure.

Le projet consiste à terminer la liaison autoroutière sur l'axe méditerranéen entre l'Espagne et l'Italie par une section autoroutière de 26 km entre les péages d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau. Deux aménagements sont prévus : un tronçon autoroutier en tracé

neuf en 2x2 voies d'environ 13 km au Sud d'Arles et la section actuelle de la RN 113 à réaménager aux normes autoroutières sur une longueur d'environ 13 km.

Un triple objectif

L'objectif de l'ouvrage est triple : améliorer la qualité de vie des riverains de l'actuelle RN, garantir la continuité autoroutière (A7-A54-A9) et améliorer la sécurité routière et enfin contribuer au développement socio-économique local. Dans son élaboration, le projet a également pour ambition de prendre en compte les enjeux du territoire et ses caractéristiques spécifiques (place de l'activité agricole dans le développement du Pays d'Arles, protection des milieux naturels, particularités hydrauliques...).

Concertation continue

Ainsi, afin d'actualiser le diagnostic du territoire au regard des évolutions intervenues depuis les phases antérieures du projet et d'évaluer au mieux les différentes variantes de tracé au sein du fuseau Sud Vigueirat, la

Le projet du contournement autoroutier d'Arles, suspendu en 2013 en raison de la modification de la réglementation relative au risque d'inondation et à l'exigence de transparence hydraulique, a été relancé par décision ministérielle en 2018 puis classé dans les projets nationaux prioritaires l'année suivante.

Après une première phase de consultation et de travail avec les collectivités et les représentants locaux, une nouvelle étape sera amorcée début décembre avec la concertation publique réglementaire.

DREAL PACA a mis en place un dispositif de concertation continue. La première phase s'est déroulée entre juin 2019 et février 2020 avec l'ensemble des représentants locaux (associations, collectifs de riverains, acteurs institutionnels, communaux et intercommunaux, exploitants agricoles...). L'étape suivante est la concertation réglementaire du public, prévue **du 2 décembre 2020 au 31 janvier 2021**. Elle aura pour objet d'informer les habitants, de recueillir leurs contributions et de répondre à leurs interrogations sur le projet. Elle permettra également d'identifier, parmi les variantes de tracé étudiées et proposées à la concertation, celle qui serait la plus appropriée.

En raison de la situation sanitaire, les modalités de la concertation publique organisée par la DREAL (voir ci-dessous) sont susceptibles d'être adaptées. Prévus pour se dérouler en présentiel, les rendez-vous pourraient avoir lieu en distanciel. Cela dépendra des prochaines annonces gouvernementales.

Consultation publique du 2 décembre 2020 au 31 janvier 2021

Durant cette période, un registre papier, pour recueillir les observations, ainsi qu'une exposition comprenant des panneaux informatifs seront à la disposition du public, chaque lundi et vendredi, au Centre Technique Municipal (CTM), situé avenue de Plaisance. Plusieurs rendez-vous sont organisés à Saint-Martin.

- Mercredi 13 janvier, de 17h30 à 19h30, salle Aqvi Sian Bèn : atelier géographique sur le secteur de Saint-Martin de Crau
- Jeudi 14 janvier, de 14h à 16h, CTM : permanence thématique "Paysage, cadre de vie, nuisances sonores"
- Mardi 26 janvier, de 14h à 16h, CTM : permanence générale
- Jeudi 28 janvier, de 17h30 à 19h30, salle Mistral : réunion publique de clôture

Les autres dates de la concertation et la nature des rencontres sont consultables sur le site dédié au projet : www.confournementarles.com



ACCM tournée vers les entreprises locales

Début novembre, Patrick de Carolis, Président de la communauté d'agglomération, a visité les zones d'activités de Saint-Martin de Crau afin de mieux connaître le territoire et ses spécificités. L'intervention de l'intercommunalité dans sa compétence économique s'illustre de plusieurs manières. Il s'agit entre autres d'apporter une aide concrète aux entreprises, via différents dispositifs tels que le FISAC. La crise sanitaire fragilisant les entreprises, ACCM a en effet décidé de le relancer.

Le développement économique est une compétence à la charge des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont fait partie la communauté d'agglomération ACCM. Elle s'occupe donc de tout ce qui a trait à l'économie locale et aux zones artisanales ou industrielles. Saint-Martin de Crau accueille six zones d'activités qui sont toutes gérées par ACCM, hormis celle de La Chapelette. Pour les cinq autres zones, l'aménagement et l'attribution des lots sont du ressort de la communauté d'agglomération.

Visite de terrain

Afin d'avoir une meilleure connaissance des spécificités des zones saint-martinoises, Patrick de Carolis était en visite à Saint-Martin de Crau, le 5 novembre dernier, accompagné de M. Jalabert, Vice-Président délégué à l'économie, M. Sert, Directeur Général des Services, et de M. Hébrard, Responsable du développement économique. Ils ont été accueillis par

Mme le Maire, Marie-Rose Lexcelent, et quelques élus et chefs de service. Ensemble, ils ont assisté à la présentation générale des zones d'activités de la ville, animée par la Direction des Services Techniques. Des cartes des secteurs ainsi que quelques chiffres clés ont été portés à la connaissance de Patrick de Carolis, tels que le nombre d'entreprises implantées ou la représentation en termes d'emplois. Les enjeux économiques du territoire et la position stratégique des zones d'activités de Saint-Martin ont également été abordés. Pour clôturer la présentation, ils ont ensuite effectué un tour des zones artisanales et économiques. Sur place, Patrick de Carolis a ainsi pu se faire une idée plus précise des sites concernés.

Une enveloppe de 130 000 €

Des dizaines d'entreprises artisanales et commerces de proximité sont installées à Saint-Martin, réparties dans les zones d'activités et le centre urbain. Elles sont concernées par le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Créé par l'Etat pour permettre aux acteurs locaux de proposer des actions collectives et des aides directes en faveur des commerces, artisans et entreprises de services, le programme s'était arrêté fin 2019. Face à la situation économique, ACCM a relancé le dispositif avec des cibles précises : les commerces du centre ancien pour le FISAC propre à la ville d'Aries et de Tarascon ; les communes de Boulbon,

Saint-Pierre de Mézoargues et Saint-Martin de Crau pour le FISAC "Crau Montagnette". Ce dispositif de revitalisation du commerce et de l'artisanat de proximité prend la forme d'une subvention. Il vise à financer un investissement, déjà réalisé ou non, propre à l'activité commerciale et artisanale (renovation de vitrine, équipement de sécurité, aménagement pour l'accessibilité...). Les projets déjà exécutés sont éligibles si leur réalisation est intervenue après le 12 mars 2019. L'Etat et la communauté d'agglomération participent au financement à hauteur de 40 % maximum des dépenses éligibles, pour une enveloppe d'aide comprise entre 1 000 € à 4 000 €. Près de 130 000 € sont alloués à cette opération.

Le **lancement officiel du dispositif est prévu le 1^{er} décembre**. En amont, une conférence de presse en visio conférence s'est tenue le jeudi 26 novembre. Une réunion publique en distanciel est également prévue début décembre pour informer les entrepreneurs, commerçants et artisans saint-martinois. Le personnel de l'Espace Emploi, de même que Mmes Ginouves et Farenq, conseillères municipales respectivement déléguées au commerce et à l'artisanat, sont allés à leur rencontre pour leur expliquer la démarche. Les renseignements relatifs au FISAC ainsi que le dossier de candidature sont sur le site Internet d'ACCM.
Site Internet : www.agglo-accm.fr
Renseignements : fisac@agglo-accm.fr ou 04 86 52 60 65



Rencontre avec les bailleurs sociaux

Le 15 octobre dernier, la cellule de veille des bailleurs sociaux était réunie en séance plénière à la salle Aquí Sian Bèn. Mise en place en 2014, cette instance technique est un prolongement du Conseil Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Elle permet un partage d'informations entre la Municipalité et les représentants des bailleurs sociaux. Ces moments d'échanges sont importants car ils sont notamment l'occasion d'apporter des éclairages et des réponses à certaines problématiques visant à maintenir le bien-vivre ensemble.

La séance a débuté par un tour de table des élus, dont Mme le Maire, des responsables des services municipaux compétents, parmi lesquels la Direction Générale des Services, le CCAS, le Pôle Environnement et la Police Municipale (PM), ainsi que des représentants des bailleurs sociaux gérant un ou plusieurs parcs sur la commune.

Il existe une forte pression pour les demandes de logement social, avec en moyenne 1 attribution pour 6 dossiers instruits au CCAS. Cependant, le travail de concertation régulier avec l'ensemble des bailleurs sociaux concerne bien d'autres aspects. Ces rencontres visent en effet à revenir sur des situations particulières, collectives ou individuelles, dans une démarche commune et transversale de réflexion et de prévention. L'idée

étant d'intervenir de manière complémentaire, dans le respect des compétences et leviers d'action de chaque partenaire. Plusieurs thématiques étaient à l'ordre du jour de la séance : salubrité, problèmes de stationnement, dépôts sauvages, entretien des espaces verts, troubles de voisinage, locataires présentant des impayés... Sur tous ces points, les bailleurs estiment que la Ville est relativement préservée. Cependant, il est essentiel de prendre la mesure de chaque difficulté en essayant d'apporter un ensemble de solutions pérennes.

En matière de salubrité, l'accent a été mis, par exemple, sur l'importance de poursuivre les programmes de rénovation et d'isolation des bâtiments, de mener les travaux sanitaires nécessaires et de rappeler aux locataires les numéros d'urgence leur permettant de contacter au plus vite les bailleurs en cas de problème. Afin d'apporter les meilleures réponses possibles, le chef de la PM, qui est également le Chargé de mission CLSPD, a souhaité faire un point autour des procédures pour lesquelles ses agents peuvent intervenir. Concernant les locataires en difficulté financière, dans ce domaine comme dans tous les autres, la Municipalité continue de travailler avec les bailleurs pour engager au plus tôt des actions afin de ne pas laisser les situations s'aggraver.

Brèves

Une place pour chacun

L'avenue du Foirail a été réaménagée pour permettre une cohabitation harmonieuse de chacun des usagers de la voie publique, en toute sécurité. Dans un premier temps, la réfection des trottoirs a été engagée à l'attention des piétons et des personnes à mobilité réduite. Ensuite, des places de parking ont été matérialisées sur la route, afin d'organiser le stationnement. Par ailleurs, il a été décidé de ne pas installer de potelets pour permettre la tenue des manifestations habituellement organisées sur ce site, nécessitant la pose de barrières : abrivados, Foire Agricole...



Clin d'oeil

Depuis le 9 novembre, une famille de Saint-Martinois est à l'honneur sur TF1 pour la saison 2 de l'émission "Familles nombreuses : la vie en XXL". Du lundi au vendredi à 17h25, retrouvez le quotidien de la famille Dol avec la maman Ambre (infirmière urgentiste à Cavillon et pompier volontaire), le papa Alexandre (technicien télécom) et leurs cinq enfants, âgés d'un à 14 ans : Winona, Joachim, Lizandro, Maëlys et Jade. Pour les fans, la famille est également sur Instagram (@instafamily_byambre).

Portrait

Christian Icard, alias Angevic, avignonnais de naissance et Saint-Martinois d'adoption depuis 20 ans, est un personnage singulier, comme le sont tous les artistes. Cette aura particulière, cette lumière intérieure qui les anime a certainement beaucoup à voir avec ce qu'on appelle "l'inspiration créatrice". Christian Icard, lui, n'en manque pas. Sa manière de travailler la pierre est aussi originale que son parcours : sans plan préalable ou amorce prédéfinie et avec pour seuls guides l'intuition, l'envie et la passion de sculpter.



L'artiste Angevic et quelques-unes de ses créations exposées au Bureau d'Information Touristique



Art

La passion des pierres

Christian Icard a toujours travaillé jusqu'à la "finition parfaite". C'était déjà sa ligne de conduite lorsqu'il était maçon, un métier qu'il a dû quitter pour des raisons de santé à la fin des années 90. Il s'est alors naturellement tourné vers l'art en créant des modèles réduits de maisons, ponts, puits et autres constructions miniatures en pierres.

Pierres, bois et résine

L'élément principal de ses pièces artistiques, il va les chercher dans la nature. Il ramasse des pierres de différentes dimensions qu'il taille, les unes après les autres. Il les assemble ensuite pour monter son édifice, à la manière du maçon qu'il n'a, au fond, jamais cessé d'être. Il a ainsi créé près de 300 fresques et des milliers de miniatures parmi lesquelles des reconstructions fidèles du pont d'Avignon et de nombreux monuments historiques. "Je ne fais ni plan ni dessin, indique-t-il. De la même manière, je ne sais jamais trop à quoi je vais aboutir quand je commence une création. Elle peut changer à tout moment, selon les pierres que j'utilise et mon inspiration. C'est ce que j'aime d'ailleurs, et ce qui fait que chaque pièce est unique. Je me sers principalement

de pierres, de bois et d'une résine fait maison. J'évite de me servir de peinture, je préfère laisser la pierre telle quelle". Il passe, en moyenne, 3 à 4 heures à travailler sur une miniature, en fonction de sa dimension et de sa complexité. Mais, pour achever sa dernière création, la Cathédrale Notre-Dame, il lui a fallu plus de mille heures de minutie (voir l'article paru dans *l'Infos Saint-Martin* de septembre).

"Baptisé" par C. Jérôme

Christian Icard a une tendresse particulière pour les cathédrales. Une affinité qu'il partageait avec le chanteur C. Jérôme, dont il était proche et de qui il tient son nom d'artiste. "Un ami lui avait offert une de ses fresques, la réplique de la Cathédrale de Nancy, une ville qu'il aimait profondément. Il m'avait alors invité à dîner et, au cours de la soirée, m'avait baptisé Angevic car, selon lui, j'étais « le Michel-Ange de l'an 2000 » ! Il m'a offert, par la suite, des plaques en laiton gravées de ce nom que j'appose depuis sur chacune de mes œuvres".

Au fil des années, sa réputation s'est affranchie des frontières. Ses clients viennent de toutes les régions de France et aussi d'Italie, d'Espagne... "Je travaille beaucoup

sur commande. J'expose aussi dans de nombreux marchés de Noël et salons de la région. C'est d'ailleurs par ce biais que j'ai fait la rencontre, lors du Salon des Arts de Saint-Martin en 2016, de Claude Vulpian, ancien Maire de la ville. Après avoir vu mes miniatures, il m'a demandé si j'étais en capacité de reproduire tout un village provençal. Il voulait un décor permettant d'accueillir les santons offerts par Joséphine Pignon." Une demande qu'il honore, bien évidemment.

Un an après, Corine Bouya, l'élue aux Fêtes et Traditions, lui propose d'installer sa crèche provençale dans un chalet pour l'exposer durant le Marché de Noël. Le jour de l'inauguration, l'artiste annonce, lors de son allocution, qu'il offre son décor à la Municipalité. Sa seule demande est de voir la crèche à chaque édition du Marché de Noël. "Depuis, chaque année, j'ajoute un élément au décor, qui s'agrandit au fur et à mesure du temps". Cette année, en raison de la crise sanitaire, les festivités n'auront malheureusement pas lieu. Mais la crèche provençale d'Angevic sera bien là, tout comme la réplique de Notre-Dame de Paris. Le public pourra admirer les œuvres du 12 décembre au 3 janvier, sur la place du Docteur Bagnaninchi.

Infos pratiques



Fermeture exceptionnelle

La Médiathèque sera exceptionnellement fermée toute la journée des lundi 7 et mardi 8 décembre, en raison de la tenue d'une formation, délivrée à l'ensemble du personnel de la structure.

Spectacles du CDC

Au vu du contexte sanitaire, la programmation du CDC est à nouveau bouleversée. Concernant les spectacles de décembre, celui d'Enrico Macias sera reporté, les autres devraient être annulés ou reprogrammés. Par ailleurs, la représentation "La Belle au bois dormant", prévue le 31 janvier 2021, n'aura pas lieu. Pour obtenir un remboursement, les personnes concernées doivent transmettre par mail les informations relatives à leur réservation (nom, emplacement des sièges...) accompagnées d'un RIB et ce, **avant le 31 décembre 2020**.

Mail : remboursement-covid@cdc-smc.fr

Demandes de subvention

Le dossier de demande de subvention communale 2021 est téléchargeable sur le site Internet de la ville, rubrique "Vie associative" / "Zoom sur les subventions". Il doit être retourné, **avant le 29 janvier 2021**, de préférence par mail à l'adresse ci-dessous. Il est aussi possible de l'imprimer et de le déposer, rempli et signé, à la Maison des Associations.

Pour vous aider dans cette démarche, la responsable du Service Financier organise des permanences à la Maison des Associations le **vendredi 22 janvier**, de 10h à 12h sur rendez-vous.

Contacts : 04 90 47 17 29 postes 6458 - finance@stmartindecau.fr

Candidatures pour le CMJ

En raison de l'actualité sanitaire, le calendrier relatif à la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été suspendu. Les candidatures déjà déposées ont été bien prises en compte, mais de nouvelles inscriptions restent possibles. Ainsi, les élèves de CM2, 6^e et 5^e désirant s'investir dans la vie locale sont invités à postuler jusqu'à la fin d'année 2020, selon les modalités expliquées lors du passage des animateurs dans les classes.

Plus d'infos dans le livret du CMJ : <https://cutt.ly/8gX9OE>

Déneiger devant son habitation

L'arrêté municipal portant règlement de voirie précise les règles qui incombent aux habitants en matière d'entretien de la voie publique. Il indique à l'article 12 : " En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales".

Il est aussi précisé que dans le cas d'épisodes neigeux ou de gelée : "Les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres, de la sciure de bois ou du sel devant leur habitat".

Ces règles permettent de conserver la voie publique dans un état de propreté et de salubrité profitables à tous mais aussi de prémunir les usagers d'éventuelles chutes ou risques d'accident. Il est du devoir de chacun de les respecter, pour le bien de tous.

Mariages

Florence Draghici Gheorgita et Bastien Savouillan

Félicitations aux nouveaux mariés

Nos entreprises saint-martinoises

Votre entreprise est saint-martinoise ? Elle a été créée ou a démenagé il y a moins d'un an ? N'hésitez pas à la présenter gratuitement dans un prochain numéro de ce journal. Pour cela, il vous suffit de contacter le service communication au 04 90 47 98 41.

Créations

OC Coiffure - Ce salon de coiffure pour hommes, femmes et enfants s'est installé en centre-ville. Il est spécialisé en lissage brésilien et coloration végétale. Des soins en esthétique et ongles sont également proposés sur rendez-vous. Ouverture du mardi au samedi de 14h à 19h (dès le déconfinement).

Contacts - 1 avenue de la République
Tél. : 09 88 09 46 28

Psychologue clinicienne - Sophie Broclawik, diplômée de l'université d'Aix-Marseille, exerce sur la commune depuis juillet 2020. Elle intervient à domicile auprès des personnes en situation de handicap, isolées ou dépendantes et propose une prise en charge thérapeutique en interaction avec l'entourage du patient.

Contacts - Tél. : 06 22 46 08 40
Mail : so.broclawik@gmail.com

Provence Hydraulique Hydrotec - Cette entreprise a ouvert ses portes en mai 2020. Elle est spécialisée dans l'étude de conception, de fabrication et de commercialisation d'équipements hydrauliques et pneumatiques. La réparation de vérins hydrauliques et l'usinage de pièces mécaniques sont également proposés.

Contacts - 18 avenue Marie Curie
Zl du Bois de Leuze - Tél. : 04 34 03 03 20
Mail : contact@provencheydraulique.fr

La Perle d'Or Événement - Depuis septembre 2020, cette boutique est spécialisée dans la vente d'articles autour de l'événementiel (mariage, anniversaire, naissance, séminaire d'entreprise...) et répond aux demandes spécifiques de la clientèle. Possibilité de location de matériel (centres de table, présentoirs, murs de fleurs, cercles à ballon...).

Contacts - 20 avenue Saint-Roch
Tél. : 06 52 55 99 08
Mail : laperledevenement@gmail.com
Facebook : La perle d'or

Libre expression municipale



Groupe majoritaire - Ensemble à Saint-Martin pour les enjeux de demain

Martine Amselem - Adjointe à la Santé



Le mois dernier, l'opposition s'est encore illustrée par des propos diffamatoires. Citant en référence l'Edito de novembre 2019, que nous invitons chacun à relire, ils écrivent que "M. Teixier ne trouvait pas l'utilité" d'une maison de santé. Comment peut-on oser déformer ainsi les propos d'un homme qui s'est retiré de la vie politique pour les raisons que l'on connaît ? La volonté polémique n'a-t-elle donc aucune limite ? Ce que notre ancien Maire expliquait à l'époque, et que nous continuons d'affirmer, c'est que Saint-Martin de Crau ne répondait pas aux critères pour qu'une maison de santé bénéficie de financements publics à hauteur de 80 % (que promettait l'opposition). Dans le même article, M. Teixier écrivait "un projet de regroupement de médecins est à l'étude. Pour lui permettre d'aboutir, nous poursuivons le travail engagé avec les professionnels de santé prêts à investir sur notre commune".

Aujourd'hui, après deux ans de concertation, les choses se mettent en place. Un nouveau laboratoire de biologie médicale a ouvert début novembre. Une maison de santé pluridisciplinaire, aux horaires élargis, ouvrira ses portes au printemps 2021, avec 2 voire 3 médecins généralistes, 1 ostéopathe, 4 Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), 1 psychothérapeute et des consultations de spécialistes. Par ailleurs, un second projet de maison de santé est en cours.

Malgré toutes les difficultés liées à la crise sanitaire, nous continuons ainsi d'œuvrer pour la concrétisation de notre programme et de nos engagements. Nous sommes là pour accompagner et soutenir les professionnels de santé dans un domaine où chaque corps de métier a ses propres règles. Les médecins de ville sont des libéraux. Leurs études sont soumises à un numerus clausus, aucune régulation d'installation n'est exercée sur eux. Pour d'autres professions (kinés, sage-femme, IDE...), les possibilités d'installation sont régulées par l'ARS. En août 2020, notre commune est passée de zone "sur dotée" à "très dotée", rendant à nouveau possible ces installations. Les dossiers sont complexes, mais notre ville reste attractive. Même si le contexte actuel a retardé certains projets, notamment sur le plan financier, ils finiront par émerger.

Cette crise sanitaire aura d'ailleurs un coût énorme, que nous ne pouvons encore mesurer. Pour l'heure, la Région Sud a mobilisé près de 200 M€, notre Département a engagé quelque 70 M€ (sans compter la croissance de 30 % des dépenses liées à sa compétence RSA) et notre Commune approche les 500 000 €...

Pour conclure, je voudrais adresser toute ma reconnaissance aux professionnels de santé qui sont au chevet des malades et avoir une pensée pour toutes les familles endeuillées et celles qui subissent la maladie. Pour tous, prenons le confinement au sérieux, respectons les gestes barrières. Les fêtes 2020 ne se passeront peut-être pas comme nous l'aurions souhaité, mais l'essentiel reste de préserver sa santé et celle de ses proches.

Groupe d'opposition - Saint Martin avec force et passion

Robert ISNARD - Conseiller Municipal



L'une des prérogatives d'un maire n'est-elle pas d'apaiser les situations plutôt que de les attiser. Nous souhaitons revenir sur l'Edito du mois dernier, prendre pour cible notre élue Céline CHIOUSSE en la citant nommément n'est pas digne d'une élue, à fortiori d'un Maire. Celle-ci avait déjà été malmenée lors du CM du 22/09, article de La Provence à l'appui ! Nous condamnons cette pratique et faisons front. Une concertation entre élus permettrait de mieux appréhender les problèmes de chacun et d'en anticiper certains. L'application de la démocratie à des limites et nous espérons comme pour la pandémie en sortir un jour.

Concernant « ALDI » nous sommes contraints une nouvelle fois de rétablir la vérité. Notre position est claire et ne concerne que la partie financière de l'opération c'est-à-dire la vente de la parcelle communale AX156. Ce terrain a été évalué à 1 000 000€ par les services de France Domaines le 13/12/17. Le 23/01/18 les conseillers municipaux ont autorisé la transaction de ce terrain pour une somme réduite à 445 350€ soit une perte sèche pour

les finances communales de 55,46%. L'argumentation pour brader le bien commun, une modification du PLU qui aurait pour conséquence de le dévaloriser légalement afin de pouvoir le vendre à perte ! La belle affaire ! Mais pour qui ? Les St Martinos ? Lors du vote, 6 abstentions des oppositions ont été enregistrées. Ce choix avait pour unique raison la perte financière et non le déplacement de l'enseigne. Quels élus responsables peuvent s'affliger une perte de 554 650€ sur une vente et quelques mois plus tard contracter un prêt de 500 000€ pour boucler le budget ? Endetter les administrés alors qu'il était possible de l'éviter nous interpelle et nous donne droit, dans l'intérêt général d'obtenir les bonnes explications.

Autres préoccupations :

Depuis des mois les conditions de travail au CSO se dégradent. Des mouvements de grève sont menés pour soutenir les salariés qui dénoncent un dialogue social bafoué, des pressions... La commune (principal financier) a opté pour la politique de l'autruche faisant fi de ce qui se passe en se retranchant derrière le statut de délégation de service public. Pourtant, les conditions d'accueil de nos enfants sont concernées. Cette situation n'a que trop duré et mériterait aussi d'être apaisée.

Tous égaux face à la maladie... Mais pas face à l'obtention des primes COVID. C'est le ressenti d'une partie du personnel mobilisé lors de la première vague. Certains s'étonnent de n'avoir rien perçu, d'autres de n'avoir obtenu qu'une prime symbolique. Nous attendons les justifications... documents à l'appui

C'est dans ce contexte sanitaire compliqué et en respectant les gestes barrières que nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes.

Permanences

Associations

Maison des Associations - Ligue Contre le Cancer, 1^{er} et 3^e vendredis du mois de 10h à 11h sur RDV au 06 76 06 45 62 - **SMAC Services**, les mercredis de 9h à 12h - **Groupes de paroles d'A3 Arles Camargue** (aide aux aidants) : renseignements au 07 77 28 85 65 - **UNAFAM** (Aide à l'entourage des personnes souffrant de troubles psychiques), 2^e mardi du mois, de 15h à 18h sur RDV au 04 90 47 30 37 - **Salle Louis Péliissier** - **ARPSM**, 4^e vendredi du mois de 9h à 11h30 - **Mutuelle de France**, 1^{er} et 3^e vendredis de 9h à 12h - **4 rue des Saules** - **Souvenir Français**, 1^{er} mardi du mois de 16h à 17h - **Médaillés Militaires**, 1^{er} lundi du mois, dès 17h30 - **FNACA**, jeudi de 18h à 20h - **Anciens Combattants**, 2^e vendredi de 18h à 19h - **UNACITA**, 2^e mercredi du mois à 17h30 - **Centre paroissial** - **Secours Catholique**, le lundi de 9h à 11h. **Rencontres/café** le lundi de 14h à 16h (renseignements au 06 14 66 76 30) - **20 rue des Compagnons** - **Secours Populaire**, le lundi de 8h à 12h tous les 15 jours pour les colis alimentaires, le jeudi de 10h à 12h pour la réception des dons, le mardi et le jeudi de 14h à 16h pour la braderie ouverte à tous, le vendredi de 10h30 à 12h pour la distribution des produits frais - **Secours Catholique**, le jeudi de 13h30 à 16h30 et le lundis de 9h à 11h pour la boutique solidaire et le 1^{er} samedi des mois impairs de 9h à 13h pour la braderie - **Point Information Jeunesse** (PIJ) - **Permanence de l'Armée de l'Air** uniquement sur RDV au 04 90 47 95 55 - **Espace Emploi** - **Permanence de l'Armée de Terre** le 2^e jeudi de chaque mois de 9h à 12h - **Airfobep** "quel air est-il ?" : 04 42 49 35 35 - www.airfobep.org.

Maison du Citoyen

Avocat : le lundi 7 décembre de 9h à 12h, sur RDV - **Notaire** : lundi 14 décembre de 9h à 12h sur RDV - **CLCV** (Consommation Logement et Cadre de Vie) : permanence annulée - **CIDFF** (Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles) : le mercredi 16 décembre de 14h à 16h, sur RDV (pris à l'accueil de la Maison du Citoyen) - **APERS** (Association de Prévention et de Réinsertion Sociale - Aide aux victimes) : le lundi 21 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h sur RDV (pris au 04 42 52 29 00) - **PRO-BTP** : les jeudis ainsi que le vendredi 18 décembre, de 9h à 12h et de 14h à 17h sur RDV (pris au 04 96 20 70 00) - **ADIL** : permanence annulée. **Notez-le !** Au vu du contexte sanitaire, ces dates sont sous réserve de modification. Pour prendre rendez-vous ou vous faire confirmer le maintien des permanences, contactez la Maison du Citoyen au 04 90 47 95 68.

Autres

Conseil Départemental : Martine Amselem, Conseillère Départementale, vous reçoit en mairie le mardi matin sur rendez-vous (à prendre au 04 90 47 17 29 poste 6423) - **CSO** : assistantes sociales de la CAF et de la Direction Générale des Affaires Sociales, MSA, RAM... Renseignements au 04 86 52 03 30.

CARROSSERIE & PEINTURE STADE
RÉPARATION & REMPLACEMENT VITRAGES
carrosseriedustade@orange.fr - Tél. 04 90 47 14 67
17, Av. Saint-Roch - 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU

PEINTURE LACOMA
A votre service depuis 1973
Peinture - Revêtement sols & murs - Décoration
Ravalements de façades - Pose de gouttières PVC
8, Rue Albert Einstein - Zone du Salat - 13310 SAINT-DE-MARTIN-DE-CRAU
Tél. 04 86 63 17 77 - Port. 06 62 66 64 08
www.peinturelacoma.com - peinturelacoma@hotmail.com

Intermarché SUPER
Le Mousquetaires
LeDRIVE N'hésitez pas à passer commande !
du lundi au samedi
"POINT CHAUD" Formule déjeuner à partir de 4,90€ Sandwich, Painis.
Du lundi au samedi de 8h30 à 19h30
Dimanche de 8h30 à 12h
15, Rue de la Transhumance - Zone du Cabrau
13310 ST-MARTIN DE CRAU - Tél. 04 90 47 04 34

BRICO MARCHÉ
HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au samedi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00
SAINT-MARTIN DE CRAU
13, RUE DE LA TRANSHUMANCE
04 90 18 70 20

Petit-déjeuner avec les forces de l'ordre
Le 12 octobre à la salle Jean Blanc, Mme Le Maire, Marie-Rose Lexcelent, recevait les effectifs de la Gendarmerie, de la Police Municipale et du Centre de Secours autour d'un petit-déjeuner. Une occasion pour chacun de se retrouver dans un cadre moins formel, facilitant les échanges.



Salon du Vin et du Goût
Les 24 et 25 octobre, à l'initiative du Lions Club, les amateurs de spécialités culinaires et de bons crus se sont rassemblés à la salle Mistral pour la 7^e édition de cette manifestation.



Commémorations

Le 1^{er} novembre, une cérémonie en hommage aux morts pour la France s'est déroulée en petit comité sur la place du Souvenir Français du cimetière. Le 11 novembre, pour la commémoration en l'honneur de l'Armistice de la Guerre 14/18, David Camarata a reçu la Croix du combattant au titre des opérations extérieures.



Don de fleurs

Le 7 novembre, l'enseigne Intermarché et son partenaire, la Pépinière Llorens, faisaient don à la Municipalité de 250 pots de chrysanthèmes afin d'écouler leurs stocks tout en faisant une bonne action. Une vingtaine de pots supplémentaires ont été offerts par la maison de retraite Korian La Rimandière et le magasin Lidl. Les compositions ont permis d'embellir le cimetière et ses abords. Un grand merci aux généreux donateurs.



Retrouvez toutes les informations



Agenda

Jusqu'au 11 décembre

Ma lettre au Père Noël

Dans le hall d'accueil de la mairie, les enfants sont invités à déposer leur courrier dans la boîte aux lettres du Père Noël. Tous les enfants recevront une réponse du Pôle Nord. Pour cela, l'adresse de l'enfant devra bien être indiquée. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30).

Renseignements : 04 90 47 17 29

Mercredi 2 décembre

Histoires pour p'tites z'oreilles (sous réserve de la réouverture)

La Médiathèque donne rendez-vous à 10h aux petits de 0 à 3 ans pour une belle histoire.

Réservation indispensable : 04 90 47 27 49

Samedi 5 décembre

Commémoration patriotique

A 11h30 au Monument aux Morts, un hommage sera rendu aux morts pour la France durant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc.

Lundi 7 décembre

Centre de loisirs

A partir de 8h30 à l'accueil du CSO, début des inscriptions pour le Centre de Loisirs (3/11 ans) des mercredis de janvier à juillet 2021, ainsi que les vacances d'hiver et de printemps. Les inscriptions se poursuivront les jours suivants dans la limite des places disponibles. Les fiches d'inscription peuvent être retirées à l'accueil du Centre Social ou téléchargées sur le site Internet de la structure.

Renseignements : 04 86 52 03 30
www.csoliviers.fr

Samedi 12 décembre

"Folioscope"

(sous réserve de la réouverture)
De 10h à 12h, la Médiathèque propose un atelier cinéma animé

par Camille Goujon, plasticienne spécialisée en image animée. Les participants pourront réaliser un film d'animation collectif sur la thématique de l'arbre. Une proposition de la Bibliothèque Départementale 13 dans le cadre du dispositif "Tous aux arbres !". A partir de 7 ans.

Réservation indispensable : 04 90 47 27 49

Tir à l'arc

De 13h à 18h à la Halle des Sports, les Archers Saint-Martinois organisent un concours qualificatif jeunes.

Mercredi 16 décembre

"Raconte-moi une histoire"

(sous réserve de la réouverture)
A 16h30 à la Médiathèque. Ouvert aux enfants à partir de 3 ans.

Réservation indispensable : 04 90 47 27 49

Les 19 et 20 décembre

Tir à l'arc

De 9h à 18h à la Halle des Sports, concours qualificatif organisé par les Archers Saint-Martinois.

Samedi 19 décembre

Sortie en Crau

De 9h à 14h30, la Maison de la Chasse et de la Nature, en collaboration avec le Bureau d'Information Touristique, organise une sortie sur la réserve naturelle des Coussouls de Crau. Sur place, différents thèmes seront abordés : statut de protection de la réserve, faune et flore de la steppe, pastoralisme... Pique-nique à prévoir.

Inscription obligatoire : 04 90 47 98 40

Expositions

Du 12 décembre au 3 janvier

La Provence en miniature

Sur la place du Dr Bagnaninchi, abrités dans un chalet, le village provençal créé par l'artiste Angevic (voir son portrait en page 10) ainsi que les santons de Joséphine Pignon seront mis en lumière. Comme chaque année, des éléments supplémentaires ont été ajoutés pour étoffer l'exposition. Exceptionnellement, le public pourra aussi découvrir la reconstitution de la façade de la cathédrale Notre-Dame de Paris, qui a nécessité plus de 1 000 heures de travail à l'artiste saint-martinois !

Le coup de cœur de la Médiathèque

Deux nouvelles revues à la Médiathèque, à découvrir ci-dessous.

"Geek Junior", pour les 10/15 ans. Le magazine développe leur culture numérique avec une approche pratique des outils. Une partie du périodique est constituée de tutoriels pour que les ados puissent devenir acteurs de leurs pratiques numériques et pas seulement des consommateurs passifs.

"La tribu des idées", premier magazine dédié aux activités manuelles en famille, où vous trouverez des tutos brico, récup' & déco, des recettes de cuisine...



A l'heure où nous imprimons, la situation sanitaire reste incertaine et les directives gouvernementales peuvent évoluer à tout moment. Les manifestations et rencontres annoncées sur cette page sont donc susceptibles d'être annulées ou reportées.

Par ailleurs, d'autres rendez-vous pourraient s'ajouter à ce programme mensuel d'animations. Pour vous tenir informés, n'hésitez pas à contacter les organisateurs avant de vous déplacer et à régulièrement consulter le site Internet et la page Facebook de la ville.

Liens utiles : saintmartindecrau.fr - facebook.com/stmartin13

Tenez-vous informés !



www.saintmartindecrau.fr

www.facebook.com/stmartin13



Soleil fm
96.3

Accueil mairie : 04 90 47 17 29

Bureau d'Information Touristique :
04 90 47 98 40